

# Rapport n° 8 du Conseil synodal

## **Motion : "Pour un échange d'idées plus performant", en bref :**

Lors de sa 157e session (16 décembre 2008), le Synode de l'EREN a accepté la motion "Pour un échange d'idées plus performant". Celle-ci comprend une double demande, à savoir d'une part "la création d'une plateforme sur le net où les ministres et conseillers paroissiaux du canton puissent débattre de l'orientation générale de l'Église, des sujets proposés au Synode, de l'évolution du programme de législation" et d'autre part "qu'une formation soit organisée à ce propos".

Le présent rapport présente les résultats de l'étude de la motion. Tout d'abord, il procède à un inventaire, puis à une évaluation des enjeux soulevés par la motion. Ensuite, il s'explique sur les solutions écartées et rend compte des arguments justifiant de leur abandon. Enfin, il évoque les risques pris par la solution proposée et propose diverses manières de les assumer, en suggérant des suites possibles pour répondre à la demande générale d'améliorer le débat d'idées lors de la préparation des Synodes.

## **Motion : "Pour un échange d'idées plus performant"**

### **1. Introduction**

La motion "Pour un échange d'idées plus performant" déposée au Synode de décembre 2008 avait la teneur suivante : "Nous demandons la création d'une plateforme sur le net où les ministres et conseillers paroissiaux du canton puissent débattre de l'orientation générale de l'Église, des sujets proposés au Synode, de l'évolution du programme de législation. Nous demandons à ce qu'une formation soit organisée à ce propos". L'intention générale de la motion est de fournir sur internet aux ministres et aux conseillers de paroisses un outil stimulant le contact, l'échange et le débat d'idées pour préparer plus efficacement les Synodes.

### **2. Procédure**

Lors du Synode de décembre 2008, la motion a été développée par son auteur, le pasteur Raoul Pagnamenta et elle a fait l'objet d'un débat préliminaire. Après avoir été prise en considération par le Synode, ce dernier a décidé de la renvoyer au Conseil synodal pour étude et rapport. Il s'agit maintenant, à l'aide du présent rapport, de procéder à une deuxième lecture de la motion et de décider soit de son adoption, soit de son refus.

### **3. Enjeux stratégiques**

Dans son analyse de la demande formulée par la motion, le Conseil synodal a diagnostiqué deux types d'enjeux : d'une part, ceux liés aux conditions à réunir pour mener un débat d'idées et d'autre part, ceux liés à la gestion d'une plateforme sur internet.

#### Le débat d'idées

Favoriser efficacement le débat d'idée – et cela vaut tant pour le débat d'orientation que pour le débat en vue d'une décision – ne va pas sans une attention particulière aux facteurs humains en jeu (respect de l'autre et de ses opinions, distinction de la personne du problème, pratique de l'écoute active et possibilité de demande de reformulation afin de lever les malentendus éventuels de vive voix sans que des tiers interfèrent,...). Le travail en groupes et la rencontre en général, les "tours de table" en particulier sont indispensables pour offrir un espace de maturation d'une problématique et favoriser l'appropriation des enjeux par les participants. Pour structurer et réguler un tel espace de débat, il apparaît comme indispensable de se donner une charte et de s'engager à la respecter. Ces considérants montrent les limites des plateformes de débat sur le net. Dans ce cas précis, comment gérer une juxtaposition hétéroclite d'avis individuels sur une large palette de sujets allant du général ("l'orientation générale de l'Église") au particulier (les points à l'ordre du jour du Synode) en passant par la feuille de route du Conseil synodal (le suivi de "l'évolution du programme de législation") ? Juxtaposer et additionner les opinions, les informations, les compléments d'enquêtes, les prises de positions (et qui plus est sur une multitude de thèmes et de niveaux) et s'interpeller parmi ne sont que des préalables. Le dialogue reste à faire !

#### Gérer une plateforme de débat sur internet

Un tel objectif appelle une gestion rigoureuse des droits d'accès et des contenus. Le Conseil synodal est d'avis que l'outil demandé par la motion (une plateforme pour les ministres et les conseillers de paroisse, avec une offre de formation ad hoc) implique une gestion rigoureuse tant des accès (environ 250 personnes si on compte l'entier des ministres et permanents, des conseillers paroissiaux et de centres et des députés et de leurs suppléants) que des prises de parole. Le public-cible visé par la motion est très large, de même que la palette des thèmes à discuter (orientation générale de l'Eglise, points à l'ordre du jour du Synode, suivi du programme de législature). La modération des contenus (les prises de paroles des utilisateurs de la plateforme) peut s'avérer très complexe. Et ceci à plus forte raison quand l'enjeu à discuter est chargé sur le plan émotionnel. Les prises de parole peuvent vite déraiser. Cela appelle donc la mise en place d'un modérateur qui évalue et valide les prises de position des internautes avant publication sur la plateforme (avec filtrage, le cas échéant, des propos diffamatoires). Comment faire la part des choses au moment de valider une prise de position du genre "coup de gueule" ? Et comment faire pour contenir les inévitables surenchères en réaction à de telles prises de position ? Le problème est tout sauf simple !

#### **4. Solutions concrètes écartées**

Après étude, le Conseil synodal a écarté deux types de solutions concrètes possibles :

- Les espaces collaboratifs sur le net de type *wiki* (avec formation ad hoc) : dans le cas présent, cette solution rencontrerait typiquement les problèmes de gestion évoqués ci-dessus ; de plus, animer et réguler une plateforme de débat ouverte à un grand groupe appelle un coût élevé (à titre d'exemple, un appui technique fourni par le secrétariat général de 2 heures par semaine coûte Fr. 5'000.- sur une année). La gestion des droits d'accès appelle un suivi professionnel.
- Les ressources du *web social et participatif* (blogs, forums, réseaux sociaux,...) : le Conseil synodal estime que ce n'est pas son rôle d'offrir cela aux députés et aux conseillers. L'initiative doit en revenir – en toute liberté ! – aux personnes intéressées et motivées par les possibilités offertes par ce genre d'offres et d'outils de communication.

#### **5. Evaluation des enjeux**

Le Conseil synodal estime que la méthode préconisée par la motion va à l'encontre de ce qu'il vise, à savoir que c'est la rencontre directe et le travail en groupe qui favorise réellement le débat d'idées, la maturation d'un enjeu ou l'appropriation d'une problématique (ainsi, entre autres, les journées synodales, les rencontres thématiques – comme la soirée *Santé au travail* organisée par le Conseil synodal en septembre dernier – ou les rencontres des ministres et permanents). Il serait dommage de réduire le débat et le dialogue à une addition d'opinions sur une multitude de thèmes. De plus, force est de constater que cette méthode ne favorise pas la recherche de consensus. La prise de connaissance d'une multitude d'opinion appelle un pas de plus, à savoir l'appropriation, l'analyse et la conceptualisation. Et après avoir pris connaissance d'une grande quantité d'opinions individuelles, le débat reste à faire.

#### **6. Conclusion et suites possibles**

A l'issue de son analyse, le Conseil synodal est arrivé à la conclusion que l'intention de la motion est à prendre en considération mais que l'outil proposé (une plateforme sur le net) n'est pas pertinent pour atteindre efficacement l'objectif général (le débat d'idée) et les trois objectifs particuliers (débattre de l'orientation générale de l'Eglise, des sujets à l'ordre du jour du Synode et de l'évolution du programme de législature). Le Conseil synodal propose donc au Synode de refuser, en deuxième lecture, la motion. Tout en proposant cela, il souhaite vivement que l'intention de celle-ci (favoriser le débat d'idées, favoriser le dialogue entre les différents conseils et les ministres et permanents, améliorer la préparation des Synodes,...) ne reste pas lettre morte ! Le Conseil synodal est conscient qu'il y a là de réels besoins et que les attentes, cristallisées par cette motion, sont importantes. Dans un passé récent, deux journées synodales ont été mises sur pied pour débattre de questions liées à l'orientation générale de l'Eglise, dans le cadre du processus initié par les *Visions prospectives*. Le Conseil synodal encourage donc les personnes intéressées à utiliser le plus possible les espaces transversaux à disposition (groupe des présidents, plateformes cantonales, journées synodales, journées thématiques,...).

#### **Résolution**

En deuxième lecture, le Synode décide de refuser la motion "*Pour un échange d'idées plus performant*".

